

	VILLE DE SHANNON Province de Québec DÉROGATION MINEURE DM2026-90105
---	--

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 novembre 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90105**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 367 829, situé au 5, rue Leclerc, dans la zone H-26, vise l'agrandissement d'un garage détaché avec une distance dérogatoire avec le bâtiment principal. L'article 7.12 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la distance minimale entre un garage détaché et le bâtiment principal soit de 3 mètres. L'élément dérogatoire est donc l'agrandissement projeté du garage détaché, qui serait situé à une distance de 1,6 mètre du bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 novembre 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 23^E JOUR D'OCTOBRE 2026

 Marie-Josée Monderie

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie